

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Rapport annuel d'activité 2012 du contrat de partenariat Energie

Vu les articles L.1414-4 et R1414-8 du CGCT

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010,

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les 4 mois suivant la période retracée par le rapport. Le grand Dijon a reçu le rapport le 24 avril 2013, dans les délais indiqués.

L'année 2012 est marquée par la fin des installations et la mise en exploitation du système.

Ce rapport comprend :

- des données économiques et comptables
 - > le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du contrat
 - > l'état des variations du patrimoine immobilier et son tableau d'amortissement
 - > les engagements à incidence financière liés au Contrat
 - > les ratios de rentabilité économique
- la liste des opérations de maintenance courantes valorisées
- le suivi des indicateurs.

Il est à noter que le rapport contient également un compte prévisionnel, basé sur le nouveau modèle financier, suite à la cristallisation des taux intervenue le 31 Août 2012.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris acte de ce rapport dans sa séance du 18 juin 2013.

Vu la Commission des Déplacements,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport par le Président.

TRAMWAY ENERGIE DIJON (TED)

SAS au capital de 528 421 €

Siège social

76 avenue Raymond Poincaré

21000 Dijon

RCS DIJON 519 029 078

SIRET 519 029 078 00028

NAF 4222Z

Tva Intracom FR81 519 029 078

Rapport annuel 2012

Article 23.2 DU CONTRAT DE PARTENARIAT DU 01 JUILLET 2010
POUR LA MISE EN OEUVRE DU TRAMWAY DE DIJON

Sommaire

Les obligations en termes de contrôle	3
Rapport annuel.....	3
Annexes	6

Les obligations en termes de contrôle

Afin de permettre le suivi de l'exécution du Contrat et en application de l'article L. 1414-14 du CGCT, le Titulaire établit un rapport annuel pendant toute la durée du présent contrat, aux fins de présentation par le Grand Dijon à son assemblée délibérante ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux.

Ce rapport est fourni avant le 1^{er} mai de chaque année, comporte l'ensemble des données comptables, techniques et financières nécessaires à l'exercice de son contrôle par le Grand Dijon. Il est établi, dans les quatre mois suivant la fin de la période qu'il retrace, de manière à permettre la comparaison entre l'année qu'il retrace et la précédente.

Les pièces justificatives des données contenues dans le rapport sont tenues par le Titulaire à la disposition du Grand Dijon.

Rapport annuel

Conformément aux dispositions de l'article R. 1414-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport contient :

1/ Les données économiques et comptables suivantes :

- a) le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du Contrat, rappelant les données présentées l'année précédente au même titre et présentant les données utilisées pour les révisions et indexations contractuelles et les justifications des prestations extérieures facturées à l'exploitation ; **(Cf. Annexe 1)**
- b) une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputés au compte de résultat de l'exploitation, avec, le cas échéant, la mention des changements, exceptionnels et motivés, intervenus au cours de l'exercice dans ces méthodes et éléments de calcul ; **(Cf. Annexe 2)**
- c) un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du Contrat, et le tableau d'amortissement de ce patrimoine ; **(Cf. Annexe 3)**
- d) un compte rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du contrat, mise en comparaison, le cas échéant, avec les tableaux relatifs à l'amortissement et au renouvellement de ces biens et immobilisations ; **(Cf. Annexe 4)**

- e) un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année ; **(Cf. Annexe 5)**
- f) les engagements à incidences financières liés au Contrat et nécessaires à la continuité du service public ; **(Cf. Annexe 6)**
- g) les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du Contrat. **(Cf. Annexe 7)**

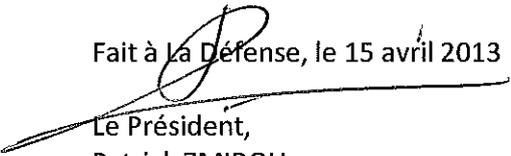
Le rapport annuel comporte un compte rendu financier de l'année écoulée et une prévision pour l'année en cours, lequel compte rendu financier comporte :

- Les comptes sociaux annuels du Titulaire ; **(Cf. Annexe 8)**
- Un état mis à jour du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués (inventaire valorisé, valeurs brutes, valeurs nettes, identification des nouveaux éléments d'actifs de l'année ou des mises au rebut de l'année) ; **(Cf. Annexe 9)**
- Un état des financements engagés et des valeurs résiduelles financières ; **(Cf. Annexe 10)**
- Un état analytique des produits et charges de l'exploitation qui fasse apparaître les produits et les charges directes et indirectes et distingue les produits et charges fixes des produits et charges variables, ainsi que les clés de répartition ; **(Cf. Annexe 11)**
- L'inventaire annuel des investissements (valorisés) réalisés sur l'exercice, et le suivi du compte de réserve prévu contractuellement ; **(Cf. Annexe 12)**
- Suivi de la fourniture d'énergie ; **(Cf. Annexe 13)**
- La liste des opérations de Maintenance Courante (si possible valorisées) effectuées sur l'exercice ; **(Cf. Annexe 14)**
- Tout engagement à incidence financière. **(Cf. Annexe 15)**

2/ Le suivi des indicateurs correspondant :

- a) aux objectifs de performance prévus au C de l'article L 1414-12 du Code général des collectivités territoriales; **(Cf. Annexe 16)**
- b) à la part d'exécution du contrat confiée à des PME et à des artisans ; **(Cf. Annexe 17)**
- c) au suivi des recettes annexes perçues par le Titulaire en application de l'article L 1414-12 du Code général des collectivités territoriales ; **(Cf. Annexe 18)**
- d) aux pénalités demandées au Titulaire en vertu de l'article L 1414-12 du du Code général des collectivités territoriales et à celles acquittées par lui. **(Cf. Annexe 19)**

Fait à La Défense, le 15 avril 2013



Le Président,
Patrick ZMIROU

Annexes

<u>Annexe 1</u>	Bilan / Compte de résultat
<u>Annexe 2</u>	Méthodes comptables
<u>Annexe 3</u>	Etats du patrimoine immobilier
<u>Annexe 4</u>	Compte rendu des autres biens et immobilisations
<u>Annexe 5</u>	Etat des dépenses de renouvellement
<u>Annexe 6</u>	Engagements financiers
<u>Annexe 7</u>	Ratios et Coûts
<u>Annexe 8</u>	Comptes sociaux
<u>Annexe 9</u>	Etat du patrimoine engagé
<u>Annexe 10</u>	Etat des financements engagés
<u>Annexe 11</u>	Etat analytique des produits et charges directes de l'exploitation
<u>Annexe 12</u>	Inventaire des investissements et compte de réserve
<u>Annexe 13</u>	Fourniture d'énergie
<u>Annexe 14</u>	Opérations de Maintenance courante
<u>Annexe 15</u>	Engagements financiers
<u>Annexe 16</u>	Objectifs de performance
<u>Annexe 17</u>	Part d'exécution confiée à des PME et des artisans
<u>Annexe 18</u>	Recettes annexes
<u>Annexe 19</u>	Pénalités

Annexe 1

BILAN / COMPTE DE RESULTAT

BILAN	(en milliers d'euros)	2011	2012	2013
ACTIF				
Immobilisations Brutes (*)		32 607	61 009	61 009
Amortissements		- 0	- 813	- 2 601
Stocks et En-cours		0	481	1 230
Créances		1 952	80 187	77 417
Disponibilités		322	1 101	340
Total		34 880	141 965	137 395
PASSIF				
Capitaux Propres		37	540	559
Subvention		8 000	7 972	7 633
Provisions pour risques et charges		0	0	0
Dettes		26 843	66 478	64 473
Produits constatés d'avance		0	66 975	64 730
Total		34 880	141 965	137 395

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2011	2012	2013
Produits d'exploitation	145	2 312	6 751
Charges d'exploitation	- 145	- 1 551	- 4 766
Résultat d'exploitation	0	761	1 985
Produits financiers		5	1
Charges financières		- 745	- 2 198
Résultat financier	0	- 740	- 2 197
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		28	339
Résultat exceptionnel	0	28	339
RESULTAT NET APRES IS	0	12	30

Précisions aux deux documents ci-dessus :

- les années 2011 et 2012 correspondent aux montants réels,
- l'année 2013 correspond aux montants prévisionnels selon le nouveau modèle financier, suite à la cristallisation des taux intervenue le 31 août 2012.

(*) - Les immobilisations 2011 comprennent une indexation des coûts de conception-construction (cf art 18.1 du contrat de partenariat) de 1 751 K€ pour la période de juillet 2010 à août 2011 (indices connus). A fin décembre 2011 les indices de septembre à décembre 2011 n'étant pas publiés, les coûts de conception-construction relatifs à cette période sont donc en euros constants.

- Pour 2012, le montant d'indexation des immobilisations s'élève à 3 759 K€ pour la période de septembre 2011 à décembre 2012, soit en cumulé depuis juillet 2010 à 5 510 K€.

L'ensemble des postes du bilan et compte de résultat tiennent compte de cette estimation.

Annexe 2

METHODES COMPTABLES

La méthode globale est applicable depuis la mise à disposition du bien.

La méthode globale appliquée pendant la phase d'exploitation prévoit :

- le rattachement des charges aux produits en respectant la linéarité du chiffre d'affaires,
- l'application de la méthode à l'avancement dans le cadre d'un contrat à long terme dit « contrat global », les loyers sont reconnus linéairement (selon les termes prévus par le contrat de PPP),
- les charges d'amortissement de la phase construction sont comptabilisées linéairement sur la durée du contrat et les autres charges font l'objet d'une régularisation pour être lissées sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires est constaté au cours de la phase d'exploitation. Il est composé principalement de loyers prévus dans le contrat de partenariat public privé, et plus précisément de :

- Loyer financier correspondant au remboursement des coûts d'investissements et frais financiers intercalaires,
- Redevance Exploitation Maintenance,
- Redevance GER : Gros Entretien Renouvellement,
- Redevance gestion SPV (correspond au paiement des frais de structures de la SPV),
- Loyers sous réserve de réalisation de travaux. Ces loyers étant des revenus sous condition suspensive, ils sont comptabilisés en avances reçues jusqu'à la réalisation des travaux.

Annexe 3

ETATS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les immobilisations construites pendant la phase de construction sont amorties selon une approche globale (par tranche de mise en service) et ce jusqu'à la fin du contrat.

La date de mise en service de chaque phase de travaux déclenche l'activation des immobilisations et le début des amortissements.

Les Constructions sont amorties linéairement sur une durée prévue entre 20 et 24 ans.

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2012	Apports / Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31.12.2012
Valeurs brutes	885		885	885	885
Amortissements et dépréciations	0		- 13		- 13
Valeurs nettes	885		872	885	872

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2012	Apports / Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs au 31.12.2012
Valeurs brutes	31 722		88 163	59 761	60 124
Amortissements et dépréciations	0		- 800		- 800
Valeurs nettes	31 722		87 363	59 761	59 324

Tableau d'amortissement (en milliers d'euros)

Année	Valeur restante	Amortissement	Valeur résiduelle
2012	60 646	813	59 833
2013	59 833	2 601	57 232
2014	57 232	2 601	54 631
2015	54 631	2 601	52 030
2016	52 030	2 601	49 429
2017	49 429	2 601	46 828
2018	46 828	2 601	44 227
2019	44 227	2 601	41 626
2020	41 626	2 601	39 025
2021	39 025	2 601	36 424
2022	36 424	2 601	33 823
2023	33 823	2 601	31 222
2024	31 222	2 601	28 621
2025	28 621	2 601	26 020
2026	26 020	2 601	23 419
2027	23 419	2 601	20 818
2028	20 818	2 601	18 217
2029	18 217	2 601	15 616
2030	15 616	2 601	13 015
2031	13 015	2 601	10 414
2032	10 414	2 489	7 925
2033	7 925	2 267	5 658
2034	5 658	2 267	3 391
2035	3 391	2 267	1 124
2036	1 124	1 124	0
		60 646	

Annexe 4

COMPTE RENDU DES AUTRES BIENS ET IMMOBILISATIONS

Non applicable sur le projet

Annexe 5

ETAT DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Non applicable jusqu'en 2015

Annexe 6

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.11	31.12.12	31.12.13
<u>ENGAGEMENTS DONNES :</u>			
Avals, cautions et garanties			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles			
Autres : Cession créance professionnelle	64 017	0	0
Total	64 017	0	0
<u>ENGAGEMENTS REÇUS :</u>			
Abandons de créances / Subventions			
Garantie financière d'achèvement - Tranche 1	4 170	4 170	0
Garantie financière d'achèvement - Tranche 2	546	546	0
Garantie financière d'achèvement - Tranche 3	570	570	0
Garantie propre à l'entretien / maintenance - Tranche 1 et 2	0	296	296
Garantie propre à l'entretien / maintenance - Tranche 3	0	8	8
Garantie à première demande – Responsabilité Constructeur	10 600	10 600	0
Garantie à première demande – Responsabilité Mainteneur	0	2 717	2 717
Autres			
Total	15 886	18 907	3 021

Annexe 7

RATIOS ET COUTS

1/ Ratios annuels de rentabilité

a) Ratio de rentabilité économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012	
<u>Excédent Brut d'Exploitation</u> Chiffre d'Affaires	<u>1 579</u> 1 831	86 %
<u>Résultat d'Exploitation</u> Chiffre d'Affaires	<u>761</u> 1 831	42 %

b) Ratio de rentabilité interne

(en milliers d'euros)	31/12/2012	
<u>Bénéfice net</u> Chiffre d'Affaires	<u>12</u> 1 831	1 %

2/ Répartition entre le Coût des Fonds Propres et le Coût de la Dette

(en milliers d'euros)	Soldes au 31.12.2012	Coûts au 31.12.2012
Dette Dailly	41 187	544
Dette Projet	8 614	1 17
Dettes Subordonnée Actionnaires	2 082	84
Valeurs nettes	51 883	745

Annexe 8

COMPTES SOCIAUX

(Cf. 4 pages annexées + Annexe 1)

Annexe 9

ETAT DU PATRIMOINE ENGAGE

(Cf. Annexe 3)

Annexe 10**ETAT DES FINANCEMENTS ENGAGES**Mouvements des emprunts :

(en milliers d'euros)	Valeurs au 01.01.2012	Souscriptions 2012	Remboursements 2012	Soldes au 31.12.2012
Dette Dailly	0	41 346	159	41 187
Dette Projet	0	8 854	240	8 614
Dettes Subordonnée Actionnaires	0	2 114	32	2 082
Valeurs nettes	0	52 314	431	51 883

Annexe 11**ETAT ANALYTIQUE DES PRODUITS ET CHARGES DIRECTES DE L'EXPLOITATION**

	COUTS FIXES		COUTS VARIABLES		
(en milliers d'euros)	Financier (Loyer R1)	Service (Loyer R4)	Exploitation (Loyers R2 R3 R5)	Autres	TOTAL
Produits	1 092	89	643	7	1 831
Charges	1 048	89	643	2	1 782
Résultat avant IS	44	0	0	5	49

Annexe 12

INVENTAIRE DES INVESTISSEMENTS

(Cf. Annexe 3)

COMPTE DE RESERVE

Non applicable sur le projet

Annexe 13

FOURNITURE D'ENERGIE

Un Comité de Suivi a été formé afin de préparer la mise en œuvre de l'Annexe 14 du Contrat de Partenariat telle que prévue à dater de la Mise à Disposition de la Tranche 1.

Le Titulaire se fait assister au sein de ce Comité de Suivi, par un représentant de la Branche Energie du Groupe GDF-SUEZ.

Les premiers contrats « émeraude » de raccordement à ERDF en tarif régulé EDF, ont été conclu en novembre 2011 (sous station du Centre de Maintenance et sous station Monge) les mises sous tension sont effectives depuis décembre 2011.

Conformément à l'Avenant n°2 au Contrat de Partenariat Article 2.4 signé entre TED et le Grand Dijon, par notification en date du 07 février 2013, le verdissement de l'énergie est devenu effectif au 01 janvier 2013.

Annexe 14

OPERATIONS DE MAINTENANCE COURANTE

Les opérations de maintenance courante ont débuté le 1er août 2012, soit avec 17 jours d'avance sur la date prévue de début de ces opérations. Les opérations se déroulent conformément au plan prévu.

L'Avenant n°2 au Contrat de Partenariat Article 2.2 a formalisé la date de début des prestations de maintenance courante et son Article 2.1 a précisé les modalités financières de régularisation.

Annexe 15

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Cf. Annexe 6)

Annexe 16

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

L'Avenant n°2 au Contrat de Partenariat Article 2.5 a formalisé les modifications de certains indicateurs de performances. Aucune pénalité en relation avec ces indicateurs n'est applicable pour la période d'exploitation écoulée entre la Mise à Disposition de la Tranche 1 et le 31 décembre 2012.

Annexe 17

PART D'EXECUTION CONFIEE A DES PME ET DES ARTISANS

Conformément aux prévisions pour l'année 2012 le Groupement Conception Construction a mis en œuvre les dispositions prévues :

- A l'Article 41.1 du Contrat de Partenariat, relatif à la sous-traitance envers les petites et moyennes entreprises et artisans
- A l'Article 41.2 du Contrat de Partenariat et son Annexe 19 « Insertion Sociale et Professionnelle », Article II.3

Sous-traitance envers les petites et moyennes entreprises et artisans

Sur l'exercice 2011, la plupart des contrats de sous-traitance par les membres du Groupement Conception Construction à des petites et moyennes entreprises et artisans, nécessaires à l'achèvement des travaux, avaient déjà été conclus.

Au 31 décembre 2012, la part d'exécution confiée à des PME et artisans sur l'ensemble de la période conception-construction s'élève à **9,5%**.

L'objectif contractuel fixé à 5% pour la période de Conception Construction est atteint.

Le tableau en fin de section donne la principale liste des petites et moyennes entreprises avec lesquelles des contrats de sous-traitance ont été conclus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Partenariat.

Les critères de sélection pour les PME ou artisans concernés, sont conformes à l'article 8 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 relatif aux contrats de partenariats.

La définition retenue est celle de l'Article 41.1, basée sur le décret d'application n°2008-1354, et rappelée ci-dessous :

« La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions ».

Conformément à l'interprétation d'usage de cette réglementation, les sous-traitants de second rang du Groupement Conception Construction, n'ont pas été retenus.

Conformément à l'article 41.1, le décompte présenté ne considère pas comme des petites et moyennes entreprises, les entreprises qui ne sont pas autonomes, c'est-à-dire ayant une entreprise actionnaire avec une participation majoritaire dans le capital, lorsque la consolidation du résultat de cette entreprise actionnaire dépasse les limites de définition d'une PME.

La vérification des critères de sélection a été faite sur le site infogreffe.fr, exercices 2010 et 2011.

De plus, une part importante de l'activité de conception construction est réalisée par les filiales du groupe INEO à Dijon. Cette part, initialement fixée à 36%, a été augmentée d'environ 10%, représentant près de 40% pour la période Conception Construction.

Cette part est de 100% pour les prestations de maintenance pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2012.

Liste des PME et artisans en sous-traitance identifiée au 31/12/2012 :

Raison Sociale	Activité sous traitée	Siège social	Code
A2CB	Pose de câbles	DIVION	62460
ARCHEAN	Electroacoustique	MONTAUBAN	82000
Atelier Le Goelan	Prestations	DIJON	21000
BETP	Collecte de déchets	CHÂTEAU CHINON	58120
BMIA	Système de Gestion Documentaire	LE BOUSCAT	33110
BREL	Installation des mâts de LAC	MONTPELLIER	34070
CABINET VOISIN	Bail locaux DPR Dijon	DIJON	21000
CAPSYS	Matériel de détection	BERNIN	38190
CERYX	Etudes carrefours	CHERISY	28500
CESATEC	Automatismes	METZ	57070
CHRONO BETON	Massifs feux carrefours	ST APOLLINAIRE	21850
CODRA	Logiciel de supervision (GTC)	VILLEBON/YVETTE	91140
COPIAFAX	Reproduction des plans	DIJON	21000
DALLARD	Mobilier salle de contrôle	SAULCE/RHONE	26270
DELIASSUS	Installateur		
DEMONGEOT	Installateur	DIJON	21000
DIAPASON ALLURE AMEN.	Travaux divers	IVRY SUR SEINE	94200
DIDAXIS	Coordination travaux	PARIS	75008
GIRUS	Coordination planning & travaux	VAULX-EN-VELIN	69120
GROLLEAU	Construction d'armoires	MONTILLIERS	49310
HOTEL DU NORD	Hébergements divers	DIJON	21000
ICTL	Communication fibres optiques	VAULX-EN-VELIN	69120
ILIANE	Informatique réseaux	ORVAULT	44700
MEDIACITE	Préparation des ancrages	CHAPONOST	69630
NEMOS	Etudes de synthèse	NANTERRE	92000
NEOTEC	Location rail-route	BRESSOLS	82710
PRONET	Prestations d'entretien	DIJON	21000
SECOMAT	Etudes de sécurité Tramway	NANTES	44000
SERELEC	Logiciel régulation carrefours	VENISSIEUX	69200
SIBILLE FAMECA	Matériels électriques	MALATAVERNE	26780
SIG	Prestations de gardiennage	DIJON	21000
SPORT VISION ASSOCIES	Sponsoring	PARIS	75008
TTS	Contrôles d'accès biométriques	MONTRouGE	92120

Insertion sociale

L'engagement d'insertion sociale pris dans le cadre du Contrat de Partenariat, est suivi par le Pôle Emploi du Bassin Dijonnais, qui tient à jour le décompte d'heures.

Le nombre total d'heures effectuées en insertion sociale au titre du Contrat de Partenariat, pour l'ensemble de la période Conception Construction s'élève à **20 131** heures (vingt mille cent trente et une heures). L'objectif contractuel fixé pour la période de Conception Construction à 4 000 heures est atteint.

Par ailleurs, deux créations d'emplois sur Dijon ont été effectives au début 2011 au sein de la Direction de Projet.

Annexe 18

RECETTES ANNEXES

Non applicable

Annexe 19

PENALITES

Aucune pénalité n'est constatée sur l'exercice 2012.

Désignation : TRAMWAY ENERGIE DIJON
 Adresse : 76 Avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON
 N°SIRET : 51902907800028

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé	I AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions,brevets,droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	872 227,03	884 702,15
Avances,acomptes immob. Incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ	58 960 379,05	
Installations techniq., matériel, outillage	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW	363 398,00	31 721 836,53
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
TOTAL II	BJ	BK	60 196 004,08	32 606 538,68
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En-cours de production de biens	BN	BO	481 190,00	
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances,acomptes versés/commandes	BV	BW		
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	BY	79 945 207,23	
Autres créances (3)	BZ	CA	241 851,93	1 951 792,29
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/>)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	1 100 622,31	321 534,63
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
TOTAL III	CJ	CK	81 768 871,47	2 273 326,92
Frais émission d'emprunts à étaler	IV CW			
Primes rembours des obligations	V CM			
Ecart de conversion actif	VI CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	141 964 875,55	34 879 865,60
Renvois:(1) droit bail N-1	(2)Part -1an immo.fin. N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	77 417 190,79
Clause réserv. propr. Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation : TRAMWAY ENERGIE DIJON

Rubriques		31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="528 421,00"/>)	DA	528 421,00	37 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
Report à nouveau	DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 633,58	(0,01)
Subventions d'investissements	DJ	7 971 624,81	8 000 000,00
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	8 511 679,39	8 036 999,99
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS	2 082 443,25	
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	49 801 216,56	22 897 265,25
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	744 714,25	
Dettes fiscales et sociales	DY	13 318 431,45	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	531 383,72	3 945 600,36
Autres dettes	EA		
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	66 975 006,93	
TOTAL IV	EC	133 453 196,16	26 842 865,61
Ecarts de conversion passif	V		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	141 964 875,55	34 879 865,60

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	EF		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	5 484 281,59	26 842 865,61
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH		
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)			
Dettes à plus d'un an (balo)		127 968 914,57	
Dettes à moins d'un an (balo)		5 484 281,59	26 842 865,61

Désignation : TRAMWAY ENERGIE DIJON

Rubriques	France		Exportation		31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production - biens	FD		FE		FF	
vendue - services	FG	1 830 780,53	FH		FI	1 830 780,53
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	1 830 780,53	FK		FL	1 830 780,53
Production stockée					FM	481 190,00
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	0,01
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)					FR	2 311 970,54
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	727 089,51
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	11 460,82
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	812 671,07
- dotations aux provisions					GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	3,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)					GF	1 551 224,41
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	760 746,13
OPERATIONS EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI	
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5 233,33
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS					GP	5 233,33
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	745 488,06
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES					GU	745 488,06
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(740 254,73)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	20 491,40

